

**CORPORATION DU SECRÉTARIAT
DU COMMERCE INTÉRIEUR**

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Contents

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Bilan	3
État des résultats et fonds non grevés d'affectations	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats et fonds non grevés d'affectations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme indiqué à la note 3 afférente aux états financiers, la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur ne capitalise ni n'amortit ses immobilisations. Les états financiers ne sont donc pas conformes, à cet égard uniquement, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 23 août 2016

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO Canada s.r.l., une société canadienne à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Bilan

31 mars	2016	2015
	\$	\$

Actif

Actif à court terme

Encaisse	401 552	456 898
Comptes à recevoir	14 342	60 767
Charges payées d'avance	652	1 901
	416 546	519 566

Immobilisations (note 3)	1	1
	416 547	519 567

Passif et actifs nets

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer (note 2)	19 975	14 861
Gouvernement fédéral à payer (note 4)	44 322	156 631
	64 297	171 492

Actifs nets

Fonds d'excédent		
Gouvernement fédéral (note 4)	-	-
Provinces et territoires (note 5)	224 427	220 753
Fonds de réserve pour éventualités (note 6)	125 000	125 000
Fonds non grevés d'affectations	2 823	2 322
	352 250	348 075
	416 547	519 567

Au nom de la corporation :

_____ Directeur

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

État des résultats et fonds non grevés d'affectations

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Revenus		
Apports		
Gouvernement fédéral (note 4)	293 178	180 869
Provinces et territoires (note 5)	291 900	179 325
Recouvrements des différends	83 959	92 280
Intérêts		
Gouvernement fédéral (note 4)	2 763	1 978
Provinces et territoires (note 5)	4 041	3 522
Autres revenus	501	-
	<u>676 342</u>	<u>457 974</u>
Dépenses		
Personnel	247 747	199 104
Réunions et conférences	230 471	86 450
Location (note 7)	48 502	43 808
Déplacements	40 699	13 207
Frais de bureau	31 537	25 722
Communication	27 599	13 766
Services professionnels	17 870	26 965
Traduction	14 306	34 125
Taxe sur les produits et services, nette	9 280	5 032
Ordinateurs et logiciels	3 765	3 600
Autres dépenses	2 940	-
Formation	1 125	6 195
	<u>675 841</u>	<u>457 974</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	501	-
Fonds non grevés d'affectations, au début de l'exercice	<u>2 322</u>	<u>2 322</u>
Fonds non grevés d'affectations, à la fin de l'exercice	<u>2 823</u>	<u>2 322</u>

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	501	-
Variation des soldes du fonds de roulement autres que les liquidités		
Compte à recevoir	46 425	(55 816)
Charges payées d'avance	1 249	(98)
Comptes fournisseurs et charges courues	5 114	(14 207)
Gouvernement fédéral à payer	(112 309)	120 374
Fonds d'excédent - Gouvernement fédéral	-	-
Fonds d'excédent - Provinces et territoires	3 674	77 734
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	(55 346)	127 987
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	456 898	328 911
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	401 552	456 898

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables

Statut et nature des activités

Le Secrétariat du commerce intérieur (le « Secrétariat ») est une association constituée et non assujettie à l'impôt qui a été fondée le 8 août 1995, comme exigé par l'Accord sur le commerce intérieur. Le but de cet accord est de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements à l'intérieur du Canada.

Le rôle du Secrétariat est de fournir un soutien administratif et opérationnel au comité sur le commerce intérieur ainsi qu'à d'autres groupes de travail ou comités mis sur pied pour mettre en oeuvre l'Accord sur le commerce intérieur.

Au cours de l'exercice 2006, le Secrétariat a présenté une demande en vue de constituer en corporation sous le nom de « Corporation du Secrétariat du commerce intérieur » conformément à la Loi sur les corporations canadiennes. Les Lettres patentes furent émises le 15 novembre 2005. Le Secrétariat exploitera ses activités sous le nom de la nouvelle corporation dès le 1 avril 2006.

Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice au cours duquel elles sont acquises. Les principes comptables généralement reconnus exigent que les immobilisations soient capitalisées et amorties sur leur durée de vie utile estimative. L'effet de cette convention est décrit à la note 3.

Constatation des revenus

Le Secrétariat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports à recevoir sont constatés si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception finale peut être raisonnablement assurée.

Fonds des excédents

Le Conseil de gestion du Secrétariat a résolu le 21 novembre 2005 de changer la méthode de comptabiliser les apports reportés du gouvernement fédéral ainsi que ceux des provinces et territoires. Dès l'exercice terminé le 31 mars 2006, les apports reportés du gouvernement fédéral ainsi que provinces et territoires au début de l'exercice ne seront plus traités comme apports reportés mais plutôt comme fonds d'excédent avec affectation interne pour l'utilisation par le Secrétariat dans le futur.

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres et les dérivés négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé en résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

Utilisation de prévisions

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des prévisions et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certains éléments d'actif et de passif à la date de la fin de l'exercice financier, de même que sur les montants déclarés de certains revenus et dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des prévisions.

2. Comptes fournisseurs et charge à payer

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs	15 604	9 294
Vacance à payer	4 208	1 841
Salaires et retenues sur la paie à payer	163	3 726
	19 975	14 861

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

3. Immobilisations

Le Secrétariat impute les acquisitions d'immobilisations aux charges de l'exercice de l'acquisition. Durant cette année, 5 811 \$ (1 550 \$ en 2015) a été enregistré dans les dépenses au lieu d'être capitalisé. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui exigent que les immobilisations soient capitalisées et amorties sur leur durée d'utilisation. La durée de vie utile estimative des éléments des immobilisations, comprenant les ordinateurs, le mobilier et le matériel de bureau, est habituellement de cinq ans. Si les immobilisations avaient été capitalisées et amorties sur leur durée de vie utile estimative, soit cinq ans, la dotation aux amortissements aurait été supérieure de 2 412 \$ (1 250 \$ en 2015), les produits tirés des apports auraient été supérieurs de 2 412 \$ (1 250 \$ en 2015) et les immobilisations et les fonds d'excédents présentés au bilan auraient été supérieurs respectivement de 8 365 \$ (4 966 \$ en 2015).

4. Fonds d'excédent - Gouvernement fédéral

D'après la convention de financement conclue avec le gouvernement fédéral, le Secrétariat doit recevoir des apports pour couvrir 50 % des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Les apports du gouvernement fédéral pour l'exercice sont comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Solde de fonds, au début de l'exercice	-	-
Apports reçus pour l'exercice	337 500	337 500
	337 500	337 500
Apports requis		
50 % des dépenses admissibles de 591 882 \$ (365 694 \$ en 2015)	295 941	182 847
Déduire les intérêts créditeurs sur les avances versées par le gouvernement fédéral	(2 763)	(1 978)
	293 178	180 869
	44,322	156,631
Les remboursements par le gouvernement fédéral (comptabilisés au titre des créditeurs)	(44 322)	(156 631)
Solde de fonds, à la fin de l'exercice	-	-

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

5. Fonds d'excédent - Provinces et territoires

D'après l'Accord sur le commerce intérieur, le Secrétariat doit recevoir des provinces et territoires des apports pour couvrir 50 % des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Les apports des provinces et territoires pour l'exercice sont comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Solde de fonds, au début de l'exercice	220 753	143 019
Apports reçus pour l'exercice	295 574	257 059
	516 327	400 078
Apports requis		
50 % des dépenses admissibles de 591 882 \$ (365 694 \$ en 2015)	295 941	182 847
Déduire les intérêts créditeurs sur les avances versées par les provinces et territoires	(4 041)	(3 522)
Apports constatés aux revenus de l'exercice	291 900	179 325
Solde de fonds, à la fin de l'exercice	224 427	220 753

6. Fonds de réserve pour éventualités

Le fonds de réserve pour éventualités, comme établis par la résolution du conseil le 29 février 2008 doit être maintenu à 125 000 \$ pour couvrir toutes les éventualités tels que les coûts reliés aux réunions extraordinaires avec le ministère et/ou les réunions officielles de groupes spéciaux de résolution de conflits, non-paiement ou paiement en retard des apports recevables des membres et tous projets spéciaux.

	2016	2015
	\$	\$
Fonds de réserve à la fin de l'exercice	125 000	125 000

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

7. Engagements

Le Secrétariat a un contrat de location pour ses locaux à 2 281 \$ par mois, y compris les services de nettoyage, en vertu d'un bail expirant en novembre 2017.

Le Secrétariat a également conclu un contrat de location pour ses équipements. L'équipement est loué à 150 \$ par mois en vertu d'un bail expirant en août 2020.

Les paiements minimums annuels exigibles pour les quatre prochaines années sont les suivantes:

2017	\$	29,173
2018		20,149
2019		1,801
2020		751

8. Dépendance économique

La poursuite des activités du Secrétariat est conditionnelle au financement continu des juridictions fédérales, provinciales et territoriales.

9. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisation subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'organisation à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les comptes à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Secrétariat ait une insuffisance de ressources financières pour répondre aux exigences de liquidité et de financement. La démarche suivie par le Secrétariat pour gérer ce risque est d'assurer dans la mesure du possible l'existence de l'argent liquide qui lui permettra de respecter ses obligations.